



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 05.07.2023

Numéro de publication: BH07-0000003877

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie en liquidation

Organisation concernée:

Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie en liquidation

CHE-109.766.988

rue de la Serre 4

2000 Neuchâtel

Contexte:

Par décision du **28 juin 2023**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Chambre Neuchâteloise du commerce et de l'industrie en liquidation**, dont le siège est à **Neuchâtel**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, en liquidation, Rue de la Serre 4, Case postale 2012, 2001 Neuchâtel. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 28 juin 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne